



**Délibération n°03/2021 – Consultation Bureau de la CLE
du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés »
Avis sur le projet d'aménagement de la ZAC de Floirac.**

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés;

Vu la demande effectuée par Bordeaux Métropole, au titre de la rubrique 3.2.2.0., pour les Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagements restants à réaliser au sein de la ZAC et qui prévoient, dans leur configuration finale, la réalisation de 72 690 m² de remblais en lit majeur de la Garonne.

Considérant que :

Concernant l'enjeu « pollutions chimiques », l'ensemble des aménagements publics ont été réalisés en majeure partie : voiries de desserte, réseaux collectifs d'eaux usées et d'eaux pluviales, aménagements paysagers.

Concernant l'enjeu « pollutions chimiques », des mesures ont été mises en place (Réduction des apports d'eaux pluviales sur le site Pinel par déconnection du bassin versant amont ; recalibrage du fossé ; réseau unitaire converti en séparatif (EU/EP)) afin de répondre aux dysfonctionnements récurrents de la station de pompage Pinel qui jouxte la ZAC au Sud-Est.

Concernant l'enjeu « zones humides », il a été traité dans les dossiers Loi sur l'Eau antérieurs et ayant fait l'objet d'arrêtés préfectoraux ou de non opposition à déclaration.

Concernant l'enjeu « inondation », l'étude hydraulique a permis de montrer que l'aménagement projeté sur la ZAC, avec les mesures constructives, n'entraînait pas d'impact en amont et en aval. Les impacts cumulés de la ZAC et des projets alentours ont également été expertisés et sont réputés positifs par rapport à la gestion du risque inondation.

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité:

Article 1 : de donner un avis de compatibilité et de conformité du projet vis-à-vis de l'enjeu «pollutions chimiques» et l'enjeu « inondation I7 », du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Le Président de la CLE



Alain Bouchon